

Compte rendu de la séance du 10 décembre 2020

Président : MARTY Incarnation

Secrétaire : SIRE Jean-claude

Présents : INCARNATION MARTY, JEAN-CLAUDE SIRE, GISÈLE GAVIGNAUD, JEAN-SEBASTIEN BATLLE, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÏNO

Excusés :

Absents :

Représentés : JEAN-JACQUES MARTY par INCARNATION MARTY

Ordre du jour:

- Demande de subvention pour travaux de coeur de village - Aménagement Calvaire et abords du bassin
- Affaires communales / questions diverses

Le Conseil Municipal désigne Jean-Claude SIRE, qui accepte de tenir ce rôle, secrétaire de séance. Mme MARTY soumet au vote la modification de l'ordre du jour suivante : ajout de 1 délibération => DM n°3 du Budget annexe eau et assainissement. Adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibérations du conseil:

Demande de subvention pour travaux de coeur de village (DE 042 2020) Résultat du vote : Adoptée **Votants** : 11 **Pour** : 11 **Contre** : 0 **Abstention** : 0 **Refus** : 0

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de réaliser l'opération d'investissement suivante : Coeur de village - aménagement du Calvaire et des abords du bassin communal.

La commune a contacté des entreprises qui nous ont fourni des devis pour un montant total de 24 713.80 € HT :

- Entreprise MARIN pour l'enfouissement du pluvial et la réalisation de béton désactivé 12 667.00 € HT
- Entreprise EPE pour réaliser l'étanchéité du bassin 2 550.00 € HT
- Entreprise ferronnerie Michel Jorge pour la fourniture et la pose des garde corps 4 624.00 € HT
- Entreprise FERRONNERIE MICHEL JORGE pour la fourniture et la pose de la fontaine 1 380.00 € HT
- Entreprise MARRE MATÉRIAUX pour la fourniture de dalles 3 492.80 € HT

Afin de financer ces travaux, M. le Maire propose de déposer une demande d'aide auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

APPROUVE le projet de Coeur de village - aménagement du Calvaire et des abords du bassin communal

DECIDE d'approuver l'estimation fournie par les entreprises MARIN, EPE, FERRONNERIE MICHEL JORGE et MARRE MATÉRIAUX pour un montant total hors taxes de 24 713.80 € HT

DECIDE de présenter une demande de financement pour la programmation 2021 et sollicite de l'Etat, de la Région et du Département l'aide financière la plus élevée possible pour la réalisation des travaux énoncés précédemment.

PRECISE que le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :

Etat DETR (30 %)	=> 7 414.14 €
Région Occitanie (20%)	=> 4 942.76 €
Département (30 %)	=> 7 414.14 €
Fonds Propres de la Commune (20%)	=> 4 942.76 €

PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans et que la durée totale de la validité des subventions est fixée à quatre ans.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Commune

DECIDE de donner mandat à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

DM N°3 du Budget 2020 - M49 (DE 043 2020) Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien, réparations réseaux	-836.00	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	836.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY